



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 08 novembre 2023

ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE CALAMITÉS AGRICOLES

Suite au passage de la tempête Ciaran, le préfet du Finistère a engagé dès le lundi 6 novembre la procédure de calamités agricoles.

De plus, il a réuni les acteurs agricoles et leurs partenaires mardi 7 novembre après midi pour consolider un premier état des dégâts engendrés, identifier les moyens d'indemnisation adaptés et faire remonter les cas d'insuffisances de ces moyens.

Les filières conchylicoles et forestières sont également traitées par ailleurs.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 90 77 20 23 / 02 90 77 20 21
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr